



SYNDICAT MIXTE POUR LA FORMATION DES MAIRES ET ELUS LOCAUX

Procès-verbal de la réunion du Comité du 10 juillet 2020

L'an deux mille- vingt, le dix juillet à onze heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte pour la Formation des Maires et des Elus Locaux se sont réunis à l'Hôtel du Département à Montpellier sur convocation et sous la Présidence de Monsieur Christian BILHAC, Maire de Péret.

Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH a été élu secrétaire de séance.

PRESENTS:

BARTHES JP, BILHAC C, CHARPENTIER E, CHAUDOIR G, DOUTREMEPUICH P, GLEIZES G, HUC J, LOPEZ J, NURIT D, PESCE S, PONS MP, REBOUL C, RIGAUD J, ROUANET B, SIBERTIN-BLANC MA,

ABSENTS:

ARNAUD C, BARRAL C, BOUTES F, BRUGUIERE MT, DRAY-FITOUSSI M, FABRE AM, GERONIMO ML, ILLAIRE R, M., IMBERT A, LEVEQUE G., MARTY F, MESQUIDA K, MORERE N, PRADELLE S, TONDON L, WEBER P.

POUVOIR:

Mme LEVEQUE G. donne pouvoir à Mme REBOUL C ; M. MESQUIDA K donne pouvoir à Mme NURIT D, Mme FABRE AM donne pouvoir à Mme CHARPENTIER E, Mme MARTY F donne pouvoir à M. HUC J.

Avertissement : En application de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des ordonnances n° 2020-391 du 1er avril 2020 et n° 2020-413 du 8 avril 2020, **le quorum requis est d'un tiers des membres et intègre les pouvoirs.**

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 03 février 2020

Monsieur le Président, donne lecture du procès-verbal du 3 février 2020 qui est adopté **à l'unanimité**.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

Monsieur le Président donne lecture du Compte de gestion du Receveur Municipal qui, sans reprise des résultats antérieurs, reprend dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures pour 2019

Le résultat de l'exercice 2019 fait donc apparaître un excédent budgétaire de 137 740,60 euros en fonctionnement et de 38 837,13 euros en investissement. Soit un excédent global pour l'exercice 2019 de 176 577,73 euros.

Le Comité déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'année 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part. Il est donné acte du Compte de Gestion 2019 à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte administratif de l'année 2019, sans reprise des résultats antérieurs, reprend dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, ainsi que toutes les opérations pour 2019.

Le Compte administratif 2019 est conforme au Compte de gestion et n'appelle ni observation ni réserve. Le Compte administratif s'établit comme il suit :

Dépenses de fonctionnement : 469 256.76€

Recettes de fonctionnement : 606 997.36€

Dépenses d'investissement : 34 823.56 €

Recettes d'investissement : 73 660.69€

Le résultat de l'exercice 2019 fait donc apparaître un excédent budgétaire de 137 740,60 euros en fonctionnement et de 38 837,13 euros en investissement. Soit un excédent global pour l'exercice 2019 de 176 577,73 euros.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur le Président se retire au moment du vote. M. Philippe DOUTREMEPUICH, élu Président de séance, met le compte administratif au vote.

Le Comité adopte le Compte administratif 2019 à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

Il convient en application des dispositions de l'instruction comptable M14 (du 9 novembre 1998) de procéder à l'affectation des résultats issus des comptes administratifs.

L'arrêté des comptes 2019 permet de déterminer le résultat de 2019 de la section de fonctionnement, qui est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (dépenses réelles et d'ordres - recettes réelles et d'ordres) augmenté du résultat de 2018 reporté à la section de fonctionnement (compte 002).

Il en va de même pour la section d'investissement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 à reporter s'élève à :

+ 51 801.12 euros en investissement. (Soit 12 963.99 € de 2018 + 38 837.13 € de 2019)

+ 371 940.60 euros en fonctionnement. (Soit 234 200 € de 2018 + 137 740.60 € de 2019)

Le résultat de clôture global est donc de 423 741.72 euros

Il est donc proposé au comité d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 sur le budget 2020 du CFMEL de la façon suivante :

Fonctionnement	compte 002 =	360 000.00 €
Investissement	compte R001 =	51 801.12 €
	compte 1068 =	11 940.60 €

Après en avoir délibéré, le Comité vote à l'unanimité l'affectation des résultats.

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Il est proposé au Comité les écritures suivantes :

Fonctionnement Recettes

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
002 Excédent antérieur reporté Fonc	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €
002/002	0,00 €	0,00 €	360 000,00 €	360 000,00 €

Fonctionnement Dépenses

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	184 700,00 €	-400,00 €	360 400,00 €	544 700,00 €
011 Charges à caractère général	184 700,00 €	-400,00 €	214 000,00 €	398 300,00 €
60622/011	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
6135/011	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
61551/011	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
6156/011	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
6182/011	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
6225/011	0,00 €	-400,00 €	0,00 €	-400,00 €
6226/011	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
6236/011	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
6237/011	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
6251/011	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
6257/011	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
012 Charges de personnel	380 265,14 €	0,00 €	146 400,00 €	526 665,14 €
64118/012	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
64131/012	0,00 €	0,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
6451/012	0,00 €	0,00 €	15 500,00 €	15 500,00 €
6453/012	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
6454/012	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
6455/012	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
6475/012	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6488/012	0,00 €	0,00 €	9 400,00 €	9 400,00 €

Investissement Recettes

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	63 741.72 €	63 741.72 €
20 Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
2051/20	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	16 136,00 €	0,00 €	53 741.72 €	69 877.72 €
2182/21	0,00 €	0,00 €	35 953.56 €	35 953.56 €
2183/21	0,00 €	0,00 €	17 788,16 €	17 788,16 €

Investissement Dépenses

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	63 741.72 €	63 741.72 €
001 Solde d'exécution d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	51 801,12 €	51 801,12 €
001/001	0,00 €	0,00 €	51 801,12 €	51 801,12 €
10 Dotations Fonds divers Réserves	89,00 €	0,00 €	11 940.60 €	12 049,40 €
1068/10	0,00 €	0,00 €	11 940.60 €	11 940 60 €

Après en avoir délibéré, le Comité vote la décision modificative n° 1 à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur le Président demande au Comité de proroger la ligne de trésorerie de 100 000€ auprès de la Caisse d'Épargne, aux conditions suivantes. Cette ligne est utilisée durant le premier trimestre, les cotisations n'étant traditionnellement réglées par les membres qu'après le vote du Budget Primitif.

Après en avoir délibéré, le Comité vote le renouvellement de cette ligne de trésorerie, à l'unanimité.

QUESTION DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.

Pour extrait conforme,
Montpellier, le 10 juillet 2020

Le Secrétaire de Séance
Philippe Doutremepuich
Maire de Causse de la Selle

Le Président
Christian Bilhac
Maire de Péret